

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 40034 Numéro SIREN : 480 789 072 Nom ou dénomination : A.D.N.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt 1349

A.D.N
Société par actions simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social : Route d'Angers – BAUGE – 49150 BAUGE EN ANJOU
480 789 072 RCS ANGERS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Et le trente décembre,
A onze heures et trente minutes,

La société **HOLDING YL PARTICIPATIONS**

Société à responsabilité limitée, au capital de 640.000 euros

Dont le siège social est situé à 7 allée des Goganes – Soucelles – 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 794 172 601,
Représentée par Monsieur Yves LANDRAU son gérant

Propriétaire de la totalité des six mille quatre cents (6.400) actions de 12,50 € chacune composant le capital social de la société A.D.N. suite à l'acquisition de 100 % des titres intervenue ce jour,

Associée unique de ladite société,

A pris la décision suivante :

- nomination Président,
- autorisation nantissement de 100 % des actions de la Société au profit des banques.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir constaté la démission ce jour de Monsieur Jean-Charles DUROI de son mandat de Président de la société A.D.N., décide de nommer en remplacement en qualité de Présidente de la Société, sans limitation de durée, à compter de ce jour :

- **La société HOLDING YL PARTICIPATIONS**

Société à responsabilité limitée, au capital de 640.000 euros

Dont le siège social est situé à 7 allée des Goganes – Soucelles – 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 794 172 601, représentée par Monsieur Yves LANDRAU son gérant,

Laquelle déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts sociaux à l'associé unique ou aux décisions collectives des associés.



DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du projet de nantissement de l'intégralité des actions de la Société A.D.N., décide d'approuver et d'autoriser, conformément à l'article L.228-26 du Code de commerce, le nantissement des 6.400 actions de la société A.D.N. en faveur de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST et du CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU et du MAINE, ainsi que leur cessionnaire, successeur ou ayant droit ; ce nantissement emportant agrément de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST et du CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU et du MAINE, ainsi que leur cessionnaire, successeur ou ayant droit ou de tout adjudicataire des actions inscrites sur le compte nanti au titre du nantissement comme nouvel associé de la Société, au cas où le nantissement serait réalisé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pour la Société HOLDING YL PARTICIPATIONS

Associée unique

Monsieur Yves LANDRÉAU

